



RIFSEEP catégorie A

Prime pouvoir d'achat

Comme vous le savez, les agents de catégorie B et C ont vu leur régime indemnitaire revalorisé de manière sensible au 1^{er} septembre 2023.

Jusque-là les agents de catégorie A avaient été « oubliés » et nous n'avions obtenu **aucune garantie** quant à leur future revalorisation et sur les corrections des inversions de rémunération dans la hiérarchie (des Rédacteurs gagnaient alors 1 100 € / an de plus que des Attachés par exemple), **ce qui était inacceptable et ce qui avait provoqué un vote CONTRE de la CFDT en instance.**

Il était donc très important de rétablir la confiance des agents de la catégorie A en leur redonnant un peu de pouvoir d'achat et en rééquilibrant le niveau des rémunérations vis-à-vis de la place occupée par certains agents dans la hiérarchie.

La dernière réunion de travail de mercredi 11 octobre entre les organisations syndicales et la collectivité nous donne pleinement satisfaction quant aux propositions de l'administration en réponse à nos revendications, à savoir :

- **Augmentation sensible de l'enveloppe budgétaire allouée au RIFSEEP de la catégorie A**
- **Gommage des anomalies d'inversion de rémunération (groupes fonction : B3 / A7)**
- **Traitement équitable pour tous les agents de la catégorie A (toutes filières confondues)**

Ces propositions sont évidemment de nature à apaiser le dialogue social sur ce sujet et nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle issue.

La CFDT tient à souligner que la collectivité ne semble pas, cette fois-ci, vouloir tomber dans le piège des sollicitations consistant à demander **d'enlever aux uns pour donner plus aux autres**, dans un contexte inflationniste où absolument tous les agents attendent un véritable coup de pouce.

La CFDT considère qu'il est essentiel pour une organisation syndicale de veiller à préserver l'unité des agents (entre catégories et filières) et non de diviser ou de provoquer des clivages, nous n'avons pas besoin de cela.

Les propositions faites à ce jour vont donc dans le bon sens.

De plus, l'annonce du Président du Conseil Départemental, répondant aux sollicitations de l'intersyndicale, en accordant la prime pouvoir d'achat (pourtant facultative dans la Fonction Public Territoriale), ne fait que renforcer notre satisfaction !

Nous allons poursuivre les discussions déjà bien avancées sur ces sujets en vu du CST qui validera et précisera toutes ces décisions concernant le RIFSEEP.



La Section CFDT du Département de l'Ardèche

Portable : 06 33 57 00 78
Mail : syncfdt@ardeche.fr

Site internet : <http://cfdtdpt07.e-monsite.com/>
Pour nous rejoindre : [Adhérer à la Section CFDT en ligne](#)

Suivez nous sur :



CFDT Interco Drôme Ardèche